

## Vermandoise de Sucrieries : vers un retrait obligatoire.

24 janvier 2012

*CercleFinance.com*

La Société Vermandoise de Sucrieries (SVS) et la Société Sucrière de Pithiviers le Vieil (SSPLV) feront l'objet d'une procédure de retrait obligatoire après l'acquisition de leur maison-mère, le groupe Vermandoise, par Cristal Union.

Cristal Union indique avoir reçu l'autorisation de l'Autorité de la concurrence française pour son projet d'acquisition, ce qui se traduira dans les prochains jours par le transfert effectif du contrôle du groupe Vermandoise au profit de Cristal Union.

Cristal Union déposera un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant le solde des actions SVS non détenues directement ou indirectement par Cristal Union, sur la base d'un prix de 3.487,30 euros par action SVS.

Il est précisé que Cristal Union détiendra à la date de dépôt de l'offre 95,2% du capital et que le groupe est assuré de détenir à l'issue de cette offre, 96% du capital de SVS.

Cristal Union lancera par ailleurs, conjointement avec SVS, un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant le solde des actions SSPLV non détenues directement ou indirectement par Cristal Union, libellé au prix de 1.692,76 euros par action. Il est précisé que SVS détient une participation représentant 56,5% du capital et des droits de vote de SSPLV.

Cristal Union, un groupe coopératif français, est surtout connu des consommateurs pour sa marque phare de sucre Daddy.

Le groupe Vermandoise figure parmi les industriels français de référence de la filière sucre avec ses deux sociétés cotées sur le compartiment B de NYSE Euronext, la Société Vermandoise de Sucrieries (SVS) et la Société Sucrière de Pithiviers le Vieil (SSPLV).

Les informations et analyses diffusées par Cercle Finance ne constituent qu'une aide à la décision pour les investisseurs. La responsabilité de Cercle Finance ne peut être retenue directement ou indirectement suite à l'utilisation des informations et analyses par les lecteurs. Il est recommandé à toute personne non avertie de consulter un conseiller professionnel avant tout investissement. Ces informations indicatives ne constituent en aucune manière une incitation à vendre ou une sollicitation à acheter.

---

## Sucre : feu vert officiel au rachat de VERMANDOISE par CRISTAL UNION

*Fusacq.com*

*23 janvier 2012*

L'Autorité de la concurrence a annoncé vendredi avoir donné son accord au rachat du producteur de betteraves Groupe Vermandoise par la coopérative Cristal Union (Daddy), qui ne posera pas selon elle de problèmes de concurrence.

"Compte tenu du contexte de marché et de l'existence d'une concurrence significative, l'Autorité estime que l'opération projetée ne posera pas de problèmes de concurrence", a indiqué l'institution dans un communiqué.

Cristal Union avait annoncé le 9 janvier avoir formalisé l'accord pour le rachat de Groupe Vermandoise, basé en Picardie et présent en Normandie et dans la région Centre.

Le nouveau groupe deviendra le numéro deux du secteur en France, derrière la coopérative Tereos (Beghin-Say), mais le 1er sur le seul marché du sucre destiné à l'industrie agroalimentaire (sans prendre en compte le sucre de table).

Il prendra la cinquième place en Europe, où le marché est dominé par les allemands Südzucker et Nordzucker et le britannique British Sugar.

L'Autorité de la concurrence estime que le contexte du marché ne permettra pas "au nouvel ensemble de relever ses prix de façon unilatérale."

Le nouveau groupe générera pro forma (à données comparables, ndlr) un chiffre d'affaires d'1,2 milliard d'euros quand les ventes de Cristal Union avant cette acquisition représentaient 855 millions d'euros.